

2021



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

20 mars 2021



Sommaire

| | | |
|-------|---|----|
| I. | PREAMBULE | 3 |
| II. | LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE..... | 4 |
| | A. Contexte national : Projet de Loi de finances 2021 (P.L.F. 2021)..... | 4 |
| | B. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 concernant les collectivités locales..... | 5 |
| | 1. Impacts sur les collectivités territoriales | 5 |
| | 2. Les mesures fiscales..... | 5 |
| | 3. La crise sanitaire et ses effets..... | 6 |
| III. | ANALYSE RETROSPECTIVE 2020 DES FINANCES COMMUNALES | 7 |
| | A. Points saillants de l'analyse rétrospective | 7 |
| | 1. Une baisse globale des recettes de fonctionnement..... | 7 |
| | 2. Une baisse globale des dépenses de fonctionnement due à la crise sanitaire | 8 |
| | B. L'épargne Brute et l'épargne Nette (CAF hors cessions) :..... | 9 |
| IV. | LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021 | 10 |
| | A. La section de fonctionnement (dépenses)..... | 10 |
| | B. La section de fonctionnement (recettes) | 12 |
| | C. La section d'investissement (dépenses)..... | 14 |
| | 1. Environnement et développement durable..... | 14 |
| | 2. Plans pluriannuels d'actions et de maintenance ; poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux ; poursuite des aménagements de voirie ; renouvellement d'équipements..... | 15 |
| | 3. Constructions / Installations d'équipements..... | 16 |
| | D. La section d'investissement (recettes) | 17 |
| V. | LA DETTE 2021 | 18 |
| VI. | L'ETAT DES EFFECTIFS..... | 19 |
| VII. | ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2022-2025..... | 19 |
| VIII. | BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »..... | 19 |
| IX. | CONCLUSION | 20 |

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

I. PREAMBULE

Dès le seuil de 3.500 habitants pour les communes, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif est une formalité substantielle puisqu'en son absence, toute délibération relative au budget est entachée d'illégalité. Ses objectifs principaux consistent en la présentation des orientations budgétaires de la collectivité et sur les engagements pluriannuels envisagés, l'information sur sa situation financière, mais également le traitement de la structure et la gestion de la dette.

L'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il devra également prendre en compte les articles 13 & 14 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Le conseil municipal prendra acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021.

Le rapport d'orientation budgétaire 2021 sera transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016).

Conformément à la réglementation, il sera mis en ligne sur le site de la ville, www.blotzheim.fr.

Rappel des étapes budgétaires à Blotzheim :

- 13 février 2021 : réunion de préparation budgétaire 2021 avec les conseillers municipaux ;
- 20 mars 2021 : débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour 2021 ;
- 10 avril 2021 : vote du taux des 2 taxes locales directes (taux foncier bâti et non bâti) ; vote du budget primitif 2021.

II. LE CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A. Contexte national : Projet de Loi de finances 2021 (P.L.F. 2021)

Résiliente en 2019, l'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9 % au premier trimestre, le PIB a chuté de 13,7% au deuxième trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier. Les secteurs de l'hébergement, de la restauration, les services de transports, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) ont été particulièrement touchés durant la crise sanitaire en 2020.

Malgré un rebond durant l'été, l'activité économique s'est à nouveau contractée au 4ème trimestre. La croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021 selon des hypothèses optimistes.

La dette publique française restera supérieure à 100 % du PIB pendant 10 ans au moins selon la Cour des Comptes. La France a dépensé sans compter depuis le printemps 2020 pour faire face à la crise sanitaire et économique ; elle a déboursé plus de 86 milliards d'euros pour soutenir les entreprises et le secteur de la santé. Le pays devrait avoir terminé l'année 2020 avec une dette d'environ 120 % du PIB qui devrait encore gonfler à 122,4 % en 2021 du fait de nouvelles dépenses pour soutenir l'économie.

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est très impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié. En deux trimestres, l'ampleur des destructions d'emploi a ainsi dépassé les 692.000 créations d'emplois accumulées en deux années.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a adopté dès mars le dispositif d'activité partielle dont le coût est estimé à 31 milliards d'€ pour 2020 et à 6,6 milliards d'€ pour 2021. Malgré cela, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

En 2021, l'Etat prévoit d'emprunter 280 milliards d'€, davantage que ses 258 milliards d'€ de ressources fiscales nettes. Nul ne doute qu'il faudra rentrer dans l'épure un jour ; il est à craindre que les collectivités seront remises à contribution à ce titre.

Ainsi, le Projet de Loi de Finances 2021 reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime donc fortement sa trace au projet 2021.

Il met notamment en exergue le rôle spécifique du secteur public qui est et reste le grand acteur de l'investissement public à hauteur de 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, et surtout de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

B. Les principales mesures du Projet de Loi de Finances 2021 concernant les collectivités locales

1. Impacts sur les collectivités territoriales

1.1. La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

Pour Blotzheim, tout comme en 2018, 2019 et 2020, du fait de l'écrêtement de cette dotation, la commune ne percevra aucun montant à ce titre.

1.2. FPIC (fonds national de péréquation horizontale des ressources intercommunales et communales destiné à réduire les écarts de richesse fiscale au sein du territoire)

Enveloppe consacrée en hausse de plus de 220 millions d'€ ; la commune de Blotzheim, contributrice, verse plus de 303.000 € à ce titre.

1.3. Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA)

Taux inchangé de 16,404 % et l'assiette des dépenses éligibles modifiées pour 2021 avec notamment la perte de récupération de la TVA sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la ville. La ville pourrait toutefois prétendre à une compensation spécifique au titre de cette révision.

1.4. Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

L'Etat va y consacrer une enveloppe de 570 millions d'€ ; Blotzheim pourrait y prétendre au titre du programme « Installation LEDS » ainsi que pour la « rénovation de la toiture de l'école maternelle ».

2. Les mesures fiscales

2.1. Suppression de la taxe d'habitation et ses conséquences sur la collectivité :

Depuis 2020, 80 % des foyers ne paient plus la taxe d'habitation **sur leur résidence principale**. Pour les 20 % restants (qui payent 70 % du montant de la taxe d'habitation 2020), l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Pour rappel, jusqu'en 2020, l'Etat reversait aux collectivités l'intégralité de la taxe d'habitation (y compris les sommes dégrévées).

A compter de 2021 : suppression du reversement de la taxe d'habitation par l'Etat aux collectivités et entrée en vigueur d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

A partir de 2021, la part de taxe foncière pour le bâti (TFPB) affectée jusqu'alors aux Départements est affectée aux communes, ce qui conduit à spécialiser la TFPB au profit du bloc communal. Sur cette base, la commune pourra exercer à compter de cette année son pouvoir de taux en matière de TFPB et à compter de 2022 son pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droits communs.

Afin de garantir à la commune une compensation égale à l'euro près au montant de la TH sur la résidence principale supprimé, un mécanisme neutralisant les « sur » et « sous-compensations » sera mis en place.

Blotzheim va bénéficier, sur la base de la simulation ci-après avec un coefficient correcteur pérenne de 1,269438, de la redistribution du prélèvement sur les communes surcompensées pour un montant de 446.766 €.

2.2. L'expérimentation du Compte Financier Unique en 2021

Le CFU a pour objectif de simplifier la lecture des états financiers, de donner une vision plus complète et fidèle du résultat de gestion, du patrimoine et de la situation financière des administrations. Ce document commun à l'ordonnateur (le Maire) et au comptable public est destiné à remplacer le compte administratif tenu par l'ordonnateur et le compte de gestion tenu par le comptable du trésorier. Ce projet devrait se généraliser à l'ensemble des collectivités territoriales à partir de l'exercice 2024, qui devront appliquer dès lors la nomenclature M57 (contre la nomenclature M14 utilisée actuellement). Cependant, il est demandé aux communes de prendre d'ores et déjà attache avec leurs prestataires de service en logiciels de manière à être prêt dans les meilleurs délais.

2.3. Plan de relance du Gouvernement

100 milliards d'€ y sont consacrés sur deux ans au titre de la croissance verte (rénovation thermique des bâtiments pour 30 milliards d'€), de la compétitivité des entreprises (35 milliards d'€), de la cohésion sociale et territoriale (très haut débit dans les territoires pour 35 milliards d'€) dans le but d'assurer la reprise avec des enveloppes d'investissements attractives.

2.4. Simplification de la Taxe sur la Consommation finale d'électricité (TCFE)

A ce titre, la commune percevait jusqu'à présent une de ses composantes, la « Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) », calculée par l'application d'un coefficient multiplicateur certes encadré mais voté par la collectivité compétente. De 2021 à 2023, un des objectifs de simplification est d'harmoniser les tarifs de la TCFE au niveau national retirant ainsi le caractère local de la taxation pour atteindre un tarif maximum en 2023.

2.5. Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols

Dans le cadre de la volonté contre une progression d'une artificialisation des sols trop importante, une des adaptations envisagées consisterait à exonérer de taxe d'aménagement les places de stationnement intégrées au bâti dans le plan vertical pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements.

3. La crise sanitaire et ses effets

Dans le contexte de déploiement de France Relance, les PLF 2020 (troisième loi de finance rectificative de 2020) & 2021 intègrent un soutien inédit et massif de l'Etat aux collectivités territoriales, dispositif garantissant les recettes fiscales et domaniales (uniquement dans le cadre du PLF 2020) à hauteur de la moyenne des recettes de la commune de 2017 à 2019. Au regard des pertes de recettes pour la seule année 2020, la commune y serait éligible.

III. ANALYSE RETROSPECTIVE 2020 DES FINANCES COMMUNALES

A. Points saillants de l'analyse rétrospective

Malgré les différentes réformes survenues les années précédentes (baisse des dotations, perte de la dotation globale de fonctionnement, suppression progressive de la taxe d'habitation, etc...), la commune a su absorber ces chocs jusqu'en 2019 et enregistrer des progressions de son niveau d'autofinancement (financement des investissements avec les recettes propres de la commune) et de son épargne brute grâce notamment à la progression des recettes du casino.

La crise sanitaire de 2020 est venue remettre en cause la pérennité de ces fondamentaux sains et l'année 2020 qui devait être une année de consolidation est devenue une année de fragilisation.

Aux dépenses de fonctionnement globalement en baisse se superposent des recettes fiscales et tarifaires également en repli, entraînant une contraction nette de l'épargne brute de la commune et un recul et/ou l'arrêt « forcé » des projets de programmes de dépenses d'équipement.

1. Une baisse globale des recettes de fonctionnement

Les produits du domaine, des services, et du casino subissent les baisses les plus importantes.

En effet, pendant la période de confinement, la fermeture du casino est responsable de la perte de recettes de l'ordre de 1,671 M€, certes atténuée par la non-redistribution des 75% dus au SIVU (pour 1,145 M€).

Recettes du casino en 2020 avec deux fermetures pour cause du Covid-19 du 14 mars au 1^{er} juin 2020 et du 29 octobre au 31 décembre 2020 (les mois de novembre et de décembre étant les plus importants en termes de rentrées de recettes) :

| Produits en € | 2019 | 2020 | Remarques |
|--|---------------------|---------------------|---|
| Prélèvement de 15% sur le Produit Brut des Jeux | 5.540.014 | 4.013.361 | Baisse due aux deux fermetures successives |
| Prélèvement de 2% sur le Produit Net des Jeux | 539.072 | 387.738,72 | Baisse due aux deux fermetures successives |
| Remb. 10% par l'Etat sur son prélèvement progressif | 445.747,85 | 452.444 | Stabilité |
| Participation annuelle de l'Etat sur les jeux en ligne | 229.895,21 | 253.073,46 | La population, confinée, a plus joué en ligne |
| Redevance /location domaine public | 70.263,58 | 57.827,46 | Baisse accordée par la commune du fait des fermetures |
| RECETTES GLOBALES | 6.824.992,64 | 5.164.444,64 | - 1.660.548 |

De même, la fermeture d'un certain nombre de services publics (dont notamment les périscolaires ainsi que les bâtiments publics) mais également les effets de la moindre fréquentation constatée lors des activités d'été et petites vacances sont responsables d'un repli des recettes, de l'ordre de 200.000 € environ.

Les dotations et participations de l'Etat diminuent quant à elles de plus de 110.000 €, l'Etat se désengageant d'année en année.

2. Une baisse globale des dépenses de fonctionnement due à la crise sanitaire

Du fait de la non redistribution au SIVU sur le prélèvement du PBJ du casino, les dépenses de fonctionnement baissent de plus de 1,145 M €. De même, eu égard à la fermeture des deux périscolaires pendant plus de 3 mois, toutes les dépenses liées à leur fonctionnement (alimentation, transports collectifs, animations diverses...) ont baissé de façon significative. Le poste « fêtes et cérémonies » enregistre également un très net recul (plus de 75.000 €) compte tenu de l'annulation de la presque totalité des manifestations organisées et/ou soutenues par la commune, à l'exception de la cérémonie du Nouvel An et du carnaval des enfants.

En contrepartie, les frais d'entretien ont été multipliés par 4,5 avec l'achat obligatoire de masques, gels, gants, tous les produits de nettoyage spécifiques COVID 19 ainsi que l'augmentation exponentielle des contrats d'entretiens des écoles et des périscolaires afin de respecter les consignes sanitaires applicables du fait de la pandémie.

En ce qui concerne le chapitre « Charges de personnel », la stabilité est de mise eu égard que l'Etat, contrairement aux pratiques prises pour l'emploi dans le privé (chômage partiel), n'apporte aucun soutien financier aux collectivités territoriales qui doivent assumer le coût des absences éventuelles de ses agents du fait de la Covid-19. La commune a également versé en juin 2020 une prime exceptionnelle à tous ces agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

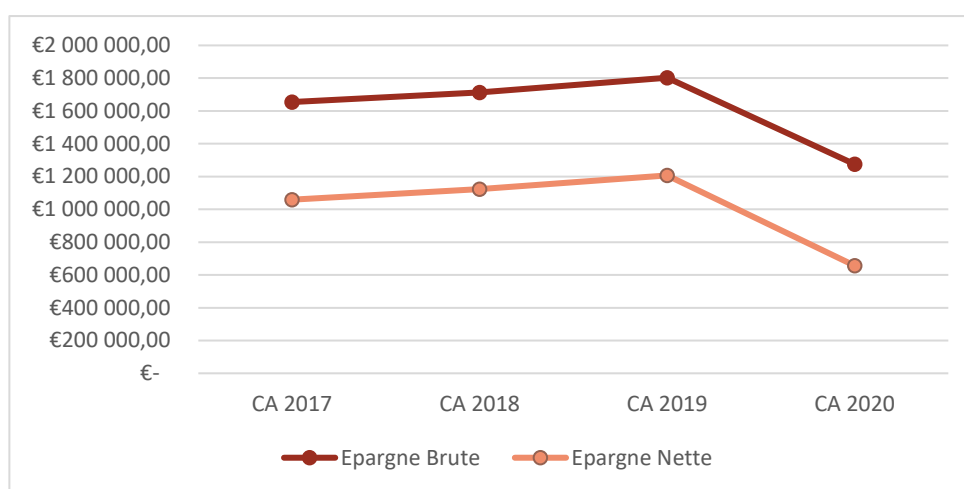
En revanche, tous les autres postes, non impactés par la crise sanitaire, ont subi une augmentation relative à la hausse du coût de la vie pour 2020.

Tous ces éléments ont pour conséquence une baisse significative :

- de l'épargne brute de la commune en 2020 (épargne brute = différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) et **donc une baisse de la marge de manœuvre financière de la commune pour 2021 ;**
- de l'épargne nette de la commune en 2020 (épargne nette = épargne brute moins le capital des emprunts) et donc **une baisse de la capacité réelle d'autofinancement (CAF) des investissements de la commune pour 2021 et par extension si la situation devait perdurer pour les années à venir.**

B. L'épargne Brute et l'épargne Nette (CAF hors cessions) :

| Epargne en € | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Epargne Brute | 1.654.280 | 1.712.530 | 1.802.770 | 1.275.451 |
| Variation p/rapport à n-1 | | + 3,4 % | 5 % | - 29,5 % |
| Epargne Nette | 1.058.472 | 1.124.212 | 1.206.958 | 656.786 |
| Variation p/rapport à n-1 | | + 5,9 % | + 6,56 % | -45,58% |



IV. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Comme évoqué en préambule, les orientations budgétaires 2021 s'inscrivent dans un contexte macro-économique ébranlé par la crise sanitaire d'ampleur mondiale.

Dans ce contexte, elles présenteront un caractère inédit et exceptionnel sans comparaison avec la continuité des années précédentes au cours desquelles la bonne santé financière de la commune lui permettait d'envisager l'avenir avec sérénité.

Les prévisions pour 2020 avaient été établies sur cette base. Celles pour 2021 le seront sur les résultats 2020 pour certains postes et sur ceux de 2019 pour les postes non impactés par la situation sanitaire avec cependant des correctifs basés sur une réouverture du casino prévue dans l'hypothèse la plus défavorable au 1^{er} juin 2021, un nouveau reconfinement global étant exclu par l'Etat à ce jour.

De ce fait, les prévisions budgétaires notamment en recettes ont été établies de manière extrêmement prudente.

A. La section de fonctionnement (dépenses)

Pour la section de fonctionnement, il s'agira d'utiliser différents leviers pour optimiser les dépenses et les recettes toujours au travers des outils que sont l'optimisation fiscale modérée, le contrôle de gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en poursuivant une gestion rigoureuse et volontaire.

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF, en € arrondies à l'entier dont)

| | 2019 | 2020 | 2021 Prévisions |
|--|-----------|-----------|--------------------|
| Total DRF, dont : | 9.571.360 | 8.246.810 | 10.050.200 |
| Charges générales (eau / électricité / combustibles / maintenances / prestations / assurances / taxes foncières / entretiens divers) | 1.885.840 | 1.876.900 | 2.150.000 |
| Charges de personnel | 2.416.410 | 2.404.040 | 2.650.000 |
| Fonds Péréquation ressources communales (FPIC) | 288.820 | 303.300 | 303.200 |
| Autres charges de gestion courante : | | | |
| Indemnités d'élus – autres contributions communales | 154.400 | 123.020 | 130.000 |
| Subventions versées (dont crèche) | 444.280 | 358.850 | 577.600 |
| Reversement sur produit brut des jeux casino au SIVU | 4.155.010 | 3.009.520 | 3.375.000 |
| Charges financières (intérêts des emprunts) | 157.130 | 141.320 | 147.000 |
| Charges exceptionnelles + Dotations amort. | 2.530 | 3.970 | 274.200 |

Dépenses d'ordre de fonctionnement (DO, en € arrondies à l'entier)

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------|---------|---------|
| Virement à la section d'investissement | 893.000 | 848.500 | 443.000 |

- Accroissement contenu **des charges à caractère général** (coût de fonctionnement de tous les services municipaux, réseaux divers, bâtiments communaux, etc..) dans un contexte de poursuite des efforts pour un service public de qualité, d'entretien durable de la commune et de ses équipements, de la gestion des deux périscolaires et de l'animation en année pleine.

Cette année, outre les augmentations normales des tarifs des prestataires de services, la commune doit faire face à l'obligation de nettoyage des bâtiments communaux, dans le cadre des gestes barrière, à savoir deux fois par jour en ce qui concerne les bâtiments scolaires, 1 fois par jour pour la plaine sportive y compris les toilettes extérieures, etc., augmentant d'autant les charges de maintenance de plus de 25.000 €.

Ce chapitre comporte également le coût de l'entretien de la voirie sur la base de bons de commandes pour 70.000 € par an. Nouveauté 2021 : la commune loue un bâtiment dédié à la police municipale pour 12.000 € environ par an.

- Accroissement **des charges de personnel** en 2021 pour faire face :
 - À la création de la police municipale avec l'arrivée d'un agent dès le 1^{er} mars 2021 ainsi qu'à l'engagement d'un second policier municipal au courant du 2^{ème} semestre ;
 - À la hausse régulière des charges patronales ; pérennisation de l'agent à mi-temps mis à disposition de la directrice de l'école élémentaire du fait de la lourdeur de ses tâches administratives ; revalorisations des indices dans le cadre du « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (P.P.C.R) mis en place depuis 2017 ; la progression des carrières des fonctionnaires dans le cadre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ; revalorisation réglementaire du régime indemnitaire en 2021.
- Stabilité des **atténuations de produits** : la péréquation horizontale soit le FPIC (ponction de l'Etat reversé à des communes défavorisées sur le plan national) reste malgré tout une charge importante pour la commune soit presque deux années de paiement d'intérêts des emprunts de la commune ; toutefois son montant ne devrait pas évaluer de manière significative.
- Baisse relative des **autres charges de gestion courante toujours** pour tenir compte notamment de la baisse éventuelle du montant reversé au Syndicat Intercommunal Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis sur les prélèvements communaux au titre des jeux du casino pour 2021 eu égard à sa fermeture jusqu'à une date encore inconnue à ce jour.
- **Le virement à la section d'investissement** prévisionnel est diminué de moitié ; de ce fait, les capacités prévisionnelles d'autofinancement des investissements de 2021 sont réduites d'autant.

B. La section de fonctionnement (recettes)

Il est important de mentionner que la seule dynamique pour Blotzheim reste les recettes du casino sans pour autant minimiser le dynamisme des revenus fiscaux.

Recettes réelles de fonctionnement (RRF, en € arrondies à l'entier)

| | 2019 | 2020 | 2021 Prévisions |
|--|------------|-----------|--------------------|
| Total RRF | 11.775.600 | 9.522.220 | 10.050.200 |
| Produits des services | 1.297.790 | 1.077.120 | 1.160.000 |
| Taxe consommation finale d'électricité | 104.580 | 110.830 | 110.000 |
| Fiscalité propre | | | |
| Compte « taxes foncières et d'habitation » | 2.008.140 | 2.087.110 | 2.100.000 |
| Compte « Autres impôts locaux ou assimilés » | 20.730 | 7.170 | 10.000 |
| | 44.320 | 44.320 | 44.320 |
| Fonds NI Garantie Individuelle de ressources | 970.470 | 858.820 | 850.000 |
| Concours financiers de l'Etat | 0 | 0 | 0 |
| Dont DGF | | | |
| Recettes casino/jeux | 6.308.980 | 4.718.890 | 5.185.770 |
| Revenus des immeubles | 34.900 | 26.050 | 25.000 |
| Produits exceptionnels (dont produits de cessions) | 425.180 | 47.960 | 20.000 |
| Remboursement de personnel | 45.600 | 29.040 | 30.200 |
| Attribution de compensation taxe profes. | 514.910 | 514.910 | 514.910 |

- **Impôts et taxes** : avec la disparition de la taxe d'habitation (déjà évoquée en préambule) en 2021, la taxe foncière deviendra majoritaire au sein des recettes fiscales liées à la propriété immobilière.

A ce titre, le conseil municipal votera cette année uniquement le taux du foncier bâti et non bâti, portés respectivement à 27,88 % (du fait de la nouvelle réglementation) et à 64,45 %, sachant que les taux fiscaux communaux n'ont pas subi d'augmentation depuis 2012.

Or, de manière à anticiper une non-compensation future par l'Etat comme ce fut le cas lors de la suppression de la taxe professionnelle au profit des communes, il est proposé d'augmenter, en 2021, le seul taux du foncier bâti et de le porter à 28,5 %, de manière à sécuriser les recettes fiscales à venir. Calculée sur la base 2021 du TFPB (5 814 000 €), cette hausse rapporterait environ 36.000 € de plus à la commune dès 2022 (hypothèse retenue d'une évolution positive des bases de fiscalité de 1% environ).

D'autre part, il est prévu un maintien des attributions de compensations pour la taxe professionnelle par Saint-Louis Agglomération qui représentent encore 15 % de ce chapitre.

Les dotations, subventions et participations diminueront compte tenu notamment de la baisse des dotations de l'Etat.

- **Produit services/domaines** : stabilité des tarifs et des droits d'occupation, les recettes notamment des périscolaires revenant au niveau de ceux de 2019.
- **Autres produits gestion courante** : fixation prudentielle des résultats du casino à 5.185.770 € sur la base des revenus 2019.

Ces revenus, représentant depuis plusieurs années plus de 45 % des recettes communales avant 2020, seront la véritable variable d'ajustement de la section de fonctionnement en 2021, et en corolaire celui de la section « dépenses d'investissement », par le biais de la variation en baisse ou en hausse du montant du virement à la section d'investissement.

- **Produits financiers** : baisse prudentielle des remboursements de sinistres et des produits exceptionnels ainsi que des atténuations des charges correspondant aux remboursements des traitements des agents en position de maladie ordinaire et/ou en longue maladie.

C. La section d'investissement (dépenses)

Une vision prospective des projets en section d'investissement en corrélation avec les impacts directs sur la situation financière et budgétaire de la collectivité devra être menée afin de surmonter les remous de cette crise sanitaire.

Pour ce faire, il conviendrait que les taux de l'épargne brute et ceux de l'épargne nette reviennent en 2021 au niveau de ceux de 2018 avec la dissipation espérée des effets de la crise sanitaire.

Plus globalement, l'objectif prioritaire pour 2021 est la poursuite de la mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement avec la nouvelle équipe municipale ainsi que d'une politique ambitieuse au service du territoire et de ses habitants.

Perspectives 2021 : les actions de la commune vont porter sur trois pôles pour un montant total de l'ordre de 6.270.000 € (dont 4.284.820 € de reports de 2020) :

1. Environnement et développement durable

| | 2020 | 2021 |
|--|---------|---------|
| Eclairage Public - Installation LEDS ① Subventions en reports pour 2021 : 98.544 € de S.L.A. - 25.000 € du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin | 259.800 | 144.000 |
| Chemins ruraux divers | 32.150 | 40.000 |
| Aménagement dans le verger pédagogique | 5.000 | |
| Réhabilitation toiture école maternelle ② | 194.000 | 250.400 |
| Digues | 179.150 | |
| Subvention Petite Camargue | 7.600 | 400 |
| Révision Plan Local d'Urbanisme ③ | 4.700 | 35.000 |

① Fin 2021, les 2/3 des ampoules des lampadaires du ban communal seront remplacés par des ampoules LEDS

② Rénovation de la charpente (poutres abimées suites à des infiltrations d'eau), isolation des combles et pose de nouvelles tuiles et de nouveaux panneaux photovoltaïques pour revente d'électricité (concerne le budget annexe « électricité ») et pour de l'auto-consommation

③ Réalisation des phases 1 et 2 « élaboration du diagnostic prévisionnel » + « élaboration du Projet d'Aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) + étude environnementale dans le cadre de la révision du P.L.U.

2. Plans pluriannuels d'actions et de maintenance ; poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux ; poursuite des aménagements de voirie ; renouvellement d'équipements

| | 2020 | 2021 |
|--|-----------|---------|
| Divers bâtiments | 224.500 | -90.000 |
| Réhabilitation PBB | 32.800 | |
| Bibliothèque/médiathèque | 38.150 | |
| Plaine sportive | 214.000 | |
| Périscolaire maternelle <i>Subvention en report pour 2021 : 294.922 € au titre du FEADER (Région Grand Est)</i> | 173.000 | |
| ADAP foyer <i>Subvention en report pour 2021 : 27.555 € au titre de la Communauté Européenne d'Alsace</i> | 392.000 | 50.000 |
| Toiture Foyer | | 95.000 |
| Divers installations – voiries – E.P. | 123.300 | |
| Voirie 2019 | 21.600 | |
| Voirie 2020 <i>Subvention à prévoir pour 2021 : 200.000 € de la Communauté Européenne d'Alsace</i> | 1.145.500 | |
| Voirie 2021 ① | 40.600 | 400.000 |
| Voirie 2022 ② | | 10.000 |
| Extension réseau électrique (part communale) | 5.300 | 50.000 |
| Relevé réseau d'éclairage public ③ | | 45.000 |
| Remboursement d'emprunts (capital) | | 628.510 |
| Achats de terrains ⑤ | 465.900 | 100.000 |
| Matériels transport/bureau-informatique Mobilier - Agencements divers ④ | 130.000 | 84.000 |
| Autres immobilisations corporelles | 155.100 | 100.000 |
| Remboursement taxes d'aménagement | 2.930 | 30.000 |
| Frais d'étude divers / logiciels | 5.100 | 10.000 |

- ① Réaménagement de la rue de l'Expansion : création d'une chaussée de 5,50 m, d'un trottoir PMR, de places de stationnement, d'un réseau d'eau pluviale et d'éclairage public

Sécurisation du croisement rue des Vignes – rue du Ruisseau : réduction de la vitesse des usagers

- ② Lancement des études pour la voirie 2022
- ③ Obligation pour les communes de réaliser le « Géoréférencement » de son réseau d'éclairage public
- ④ Dont équipements pour le fonctionnement de la police municipale (bureautique/Informatique (5.832 €) – achat d'un véhicule (27.710 €) – mobilier 15.550 €) – adoucisseur école maternelle (3.120 €))
- ⑤ Prévision de l'achat du terrain au sud du Palais Beau Bourg dans le cadre du projet futur d'une nouvelle salle des fêtes

3. Constructions / Installations d'équipements

| | 2020 | 2021 |
|--|---------|----------|
| Réhab. Bât. Ass. Secours aux Personnes | 317.340 | -317.340 |
| Bâtiment pompier ① | | 150.000 |
| Bâtiment Croix Rouge ② | | 150.000 |
| Vidéosurveillance ③ | 15.000 | 20.000 |
| Subventions logement sociaux | 90.500 | |

- ① Construction d'un bâtiment dédié à la section des pompiers de Blotzheim avec local annexe pour l'amicale des pompiers (mutualisation)
- ② Construction d'un bâtiment dédié
- ③ Installation de nouvelles caméras dans l'avenue Nathan Katz pour surveiller les abords de l'école maternelle et du Collège des Missions

D. La section d'investissement (recettes)

Recettes prévisionnelles propres à la commune :

- Fonds de compensation de la TVA : 200.000 € ; baisse justifiée eu égard à des dépenses d'investissement 2020 stoppées et/ou reportées sur 2021 du fait de la crise sanitaire ;
- Taxe d'aménagement : 150 000 € ; (1)
- Amortissement des immobilisations : 270.200 € ;
- Résultats budget 2020 = 3.900.000 € (destinés à financer 91 % des reports des dépenses d'investissement 2020) ;
- Vente de terrains : 415.000 € (rue des Bois Moulés lors d'une mise en vente par adjudication ; rue de l'Industrie) ;
- Virement de la section de fonctionnement : 443.000 € ; en baisse notable eu égard à la baisse prévisible des recettes du casino pour 2021.

(1) La commune fixera, par délibération courant 2021, la taxe d'aménagement (TA) à 4 % contre 3 % actuellement, cette dernière n'ayant pas été augmentée depuis des décennies. Calculée par rapport à une moyenne de recette annuelle de la taxe d'aménagement d'environ 180.000 €, cette hausse rapporterait environ 60.000 € de plus à la commune à partir de 2022. Ce taux sera applicable pour les constructions ou autres aménagements avec une autorisation d'urbanisme obtenue à partir du 1^{er} janvier 2022.

Autres recettes :

Subventions diverses dont :

- Fonds de concours du SIVU : 590.000 € ;
- Communauté Européenne d'Alsace : 200.000 € (voirie 2020 dans le cadre de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage) ;
- Subvention de S.L.A. pour les abri-bus (voirie 2020) : 46.300 €.

Pour rappel (reports 2020) : 98.544 € au titre du fonds de concours de S.L.A. ainsi que 25.000 € du Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin pour les remplacements d'ampoules en LEDS ; 27.555 € de reliquat de la Communauté Européenne d'Alsace pour l'aménagement du foyer ; 1.100 € de la CAF (acquisition matériel animation jeunesse) ; 294.922 € de la Région Grand Est / FEADER au titre de la construction du périscolaire maternelle.

V. LA DETTE 2021

ETAT DE LA DETTE AU 01.01.2021

| | dette origine | dette 01.01.2021 | annuité | taux | durée res. |
|---------------------------|------------------|---------------------|----------------|------|---------------|
| C.C.M. Strasbourg | 500 000 | 133 466 | 38 196 | 1,09 | 4 |
| C.C.M. Blotzheim | 1 800 000 | 713 107 | 149 166 | 3,00 | 6 |
| C.C.M. Blotzheim | 1 300 000 | 499 455 | 107 944 | 3,00 | 4 |
| Caisse d'Epargne d'Alsace | 1 000 000 | 363 049 | 81 505 | 3,98 | 5 |
| Caisse d'Epargne d'Alsace | 3 000 000 | 2 170 000 | 174 939 | 1,57 | 16 |
| Caisse d'Epargne d'Alsace | 1 500 000 | 750 000 | 124 724 | 3,47 | 8 |
| Caisse d'Epargne d'Alsace | 1 200 000 | 996 000 | 64 333 | 1,67 | 21 |
| CAF | 131 200 | 118 080 | 13 120 | 0,00 | 9 |
| | | 5 742 163 | 755 229 | | |

Les charges financières représentent 1,46 % des dépenses de fonctionnement, tout comme les années précédentes.

Au 31.12.2020 :

- Le taux moyen de la dette est estimé à 2,23 % pour une durée résiduelle de 9,13 années ;
- La dette dont le risque global est presque inexistant est répartie de la manière suivante : 96,77 % d'emprunts à taux fixe (niveau 1A selon la Charte de Bonne Conduite « CBC ») et 3,23 % d'emprunts à taux variable. Cet encours ne comprend aucun emprunt toxique.

Fin 2020, le ratio de désendettement est de 4,5 années ce qui reste bien en dessous du seuil des 12 ans. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).

Cette situation encore favorable pourrait offrir à la commune si besoin des possibilités supplémentaires de recourir à l'emprunt dans l'avenir.

VI. L'ETAT DES EFFECTIFS

Le plan des effectifs 2021 est impacté par la création d'une police municipale avec l'engagement dès le 1^{er} mars du chef de cette section suivi d'un engagement d'un deuxième policier courant du second trimestre.

Eu égard à la fermeture des bâtiments communaux stoppant toutes possibilités de location desdits locaux, l'engagement d'un agent polyvalent « manifestations/logistique » est suspendu jusqu'au retour à la normale.

La majorité des autres mouvements de personnel sont comparables à ceux des années précédentes dans la mesure où ils concernent des mutations internes suite à l'avancement de grade, la promotion interne des agents titulaires de la collectivité ou des remplacements pour maladie.

L'année 2021 sera marquée également par le départ de deux agents titulaires pour retraite (remplacements prévus), de trois prolongations de mise en disponibilité pour convenance personnelle et pour création d'entreprise.

VII. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS 2022-2025

- Projets de créations d'un bâtiment pour les secouristes ainsi qu'un bâtiment pour les pompiers (études de prospections dès 2021). Leurs financements seront assurés par le biais de l'autofinancement et majoritairement par des subventions d'investissements du SIVU en ce qui concerne spécifiquement le local des secouristes
- Projet de création d'une salle des fêtes (avec achats de terrains nécessaires). Son financement serait assuré par le biais de l'autofinancement, du recours à l'emprunt ainsi que par des subventions d'investissements du SIVU selon un montage financier encore à définir jusqu'à la fin de la présente mandature.

VIII. BUDGET ANNEXE « VENTE D'ELECTRICITE »

Les recettes de ce budget sont toujours principalement liées à la production d'électricité par le biais des panneaux photovoltaïques installés sur les toits de l'école maternelle et de la Maison des Association dans le cadre des économies d'énergie préconisées par l'État.

En 2021, ce budget prendra en charge budgétairement l'acquisition, l'amortissement et la maintenance des nouveaux panneaux en remplacement de ceux actuellement en place dans le cadre de la rénovation de la toiture de l'école maternelle, évoquée dans les dépenses d'investissement 2021.

Les autres dépenses sont constituées par le remboursement des prêts liés à l'acquisition des premiers panneaux ainsi que les sommes dues au titre de la soumission à l'impôt sur les sociétés des personnes morales de droit public se livrant à des opérations à caractère industriel et commercial.

IX. CONCLUSION

En cette période historiquement et exceptionnellement trouble et incertaine, les marges de manœuvre que Blotzheim a su se constituer depuis 2008 (année d'ouverture du casino) restent indéniablement un atout pour faire face à la crise actuelle.

Néanmoins, le projet de budget 2021 - à l'étape du DOB - est établi sur des tendances qui pourraient être revues à la baisse si la crise sanitaire devait se prolonger tout au long de l'année 2021.